

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire de
MONTREUX–VEVEY TOURISME**

Mercredi 9 juin 2021 à 17H00

à Montreux

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2020
2. Approbation du Rapport annuel 2020
3. Approbation du Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2020
5. Décharge au Comité de Direction
6. Elections statutaires
 - a) Comité de direction
 - b) Organe de révision
7. Cotisations
8. Nomination de membres d'honneur
9. Divers

Compte tenu des dispositions de l'Ordonnance 3 COVID-19 du 19 juin 2020, édictée par le Conseil Fédéral dans le but de lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale ordinaire de Montreux-Vevey Tourisme ne peut avoir lieu sous sa forme habituelle. Selon l'art. 27, « l'organisateur d'une assemblée de société peut (...), imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par écrit ou sous forme électronique ». Les membres ont donc été invités à exercer leur droit de vote par correspondance.

Conformément aux directives fédérales, les personnes suivantes se sont présentées dans les bureaux de Montreux-Vevey Tourisme (avenue du Théâtre 5, à Montreux), le mercredi 9 juin 2021 à 17h00, pour tenir une l'Assemblée générale ordinaire « résiduelle » : François Margot, Président de Montreux-Vevey Tourisme, Christoph Sturny, Directeur de Montreux-Vevey Tourisme, Maître Nicolas Vautier, notaire présent au dépouillement, et Sibylle Savoy, secrétaire de direction.

Une lettre personnelle a été adressée aux membres de l'association en date du 7 mai 2021 accompagnée du Rapport Annuel 2020 et d'un formulaire de vote. Les destinataires de cette missive avaient comme consigne de bien vouloir respecter le délai de réponse du 2 juin 2021. Ils ont également été informé que le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 était à leur disposition sur le site internet de MVT.

Les dispositions statutaires indiquent que l'Assemblée générale de Montreux-Vevey Tourisme doit se tenir une fois par année, durant le premier semestre de l'année civile. Les décisions sont légitimement prises, à la majorité simple, quel que soit le nombre de membres participants.

89 membres ont participé au vote.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2020 est adopté.

86 OUI / 0 NON / 3 Abstentions

2. Approbation du Rapport annuel 2020

Le Rapport annuel 2020 est approuvé.

87 OUI / 0 NON / 2 Abstentions

3. Rapport de l'organe de révision

Il est pris acte du Rapport de l'organe de révision portant sur les comptes de l'exercice 2020.

85 OUI / 0 NON / 3 Abstentions

4. Adoption des comptes 2020

Les comptes 2020 sont adoptés tels que présentés.

87 OUI / 0 NON / 2 Abstentions

5. Décharge au Comité de direction

La proposition de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2020 est approuvée.

86 OUI / 0 NON / 3 Abstentions

6. Elections statutaires

a) Comité de direction

En application des articles 22 et 24 des statuts, les nominations de Messieurs Jay Gauer et Nicolas Ming, représentants des hôteliers de la région MVT, ainsi que celle de Monsieur François Margot, Président, sont soumises à réélection pour un nouveau mandat.

M. **Jay Gauer** est réélu.

85 OUI / 1 NON / 3 Abstentions

M. **Nicolas Ming** est réélu.

84 OUI / 1 NON / 4 Abstentions

M. **François Margot** est réélu.

83 OUI / 1 NON / 5 Abstentions

b) Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision de MVT doit être renouvelé pour l'exercice 2021. La candidature de la société Ernst & Young SA, soumise au vote, est acceptée.

85 OUI / 0 NON / 3 Abstentions

7. Cotisations

Les membres cotisants sont au nombre de 383.

Les catégories et montant des cotisations en vigueur sont les suivantes :

- | | | |
|--|-----|-------|
| - individuels et associations à but non lucratif | CHF | 100.- |
| - commerces | CHF | 250.- |
| - sociétés et entreprises | CHF | 400.- |

En application des statuts de MVT, l'Assemblée générale décide de la définition des catégories de cotisation. Le Comité de direction en fixe les montants.

La définition des catégories de cotisation est acceptée, sans changement, pour l'exercice 2021.

82 OUI / 0 NON / 6 Abstentions

8. Nomination de membres d'honneur

En application de l'article 9 des statuts, le Comité de direction propose de décerner le titre de membres d'honneur à Monsieur Bernard Tschopp et à Monsieur Laurent Wehrli.

Ces nominations sont acceptées.

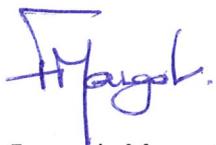
74 OUI / 1 NON / 3 Abstentions / 21 Acclamations

9. Divers

Il n'y a pas de « divers ».

Pour le PV : ss/fm, le 9 juin 2021

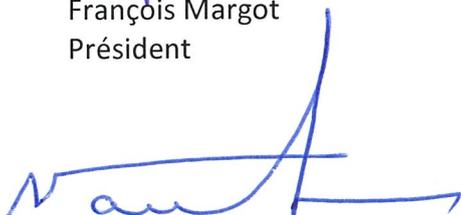
Procès-verbal validé par les participants à l'Assemblée générale « résiduelle » du 9 juin 2021 :



François Margot
Président



Christoph Sturny
Directeur



Nicolas Vautier
Notaire



Sibylle Savoy
Secrétaire de direction